



## Décès de mon frère lors d'un accident routier entant que piéton

Par **sicuranza**, le **28/05/2008** à **21:30**

Bonjour,

Mon frère est décédé lors d'un accident de la circulation en 10/2005.

Il 'ya eu 1 premier accident lié à un excès de vitesse, alcool et toxico.

Mon frère était vivant et est sorti du véhicule pour porter secours et s'est fait percuté par 2 voitures (2 amis) qui se suivaient et n'ont pas ralenti.

Après presque 3 ans de procédures et d'enquête notre avocat nous apprend que Mme le Procureur n'inculpera pas ces personnes, car pour elle juste homicide involontaire sans circonstances aggravantes (alccolémie omis par les policiers) Ils sortaient en + d'un bar à bière. Pour la vitesse aucune vitesse n'a été relevé après une 1ère et 2ème expertise ?????? D'après le choc du surraccident ils devaient rouler vite.

Notre avocat et nous même ne sommes pas d'accord sur cette décision prise je dirai à la légère et faisons appel à sa décision.

Nous n'avons que jusqu'au 4 juin pour répondre et j'aimerais savoir comment faire pour que la situation en faveur des responsables soit revue en notre faveur. (pour la mémoire de mon frère et pour la douleur que nous ressentons depuis 3 ans et surtout que mes parents puissent faire le deuil de leur fils)

Puis demander une audition auprès du Procureur pour lui faire part de nos remarques ???

Ou pouvez vous m'aider à rédiger un courrier à lui adresser???

Merci sincèrement de votre aide

Marcelle

Par **jeetendra**, le **29/05/2008** à **09:06**

bonjour, ne faite rien d'officiel sans en aviser votre avocat pour ne pas perturber la défense des droits du défunt, vous pouvez contacter une association de défense des victimes de la route comme la fédération nationale des victimes de la route 136 avenue Louis Barthou, 33200 Bordeaux, téléphone 01 40 07 10 05, éventuellement l'inavem, 1 rue du Pré Saint Gervais 93691 Pantin, téléphone 01 41 83 42 20 qui vous informerons et vous aiderons dans vos démarches, courage à vous, cordialement